



Fédération québécoise
des centres communautaires
de loisir

L'expertise des centres communautaires de loisir pour le développement d'un loisir de proximité

Mémoire présenté par **Mélanie Sanschagrín**
Fédération québécoise des centres communautaires de loisir

Dans le cadre de la consultation publique
Diagnostic du loisir public montréalais

Montréal
Juin 2019

Table des matières

Préambule	3
La Fédération québécoise des centres communautaires de loisir	4
Qu'est-ce qu'un centre communautaire de loisir fédéré?	5
• <u>Les moyens d'action des centres communautaires de loisir</u>	<u>5</u>
• <u>L'accessibilité des centres communautaires de loisir</u>	<u>6</u>
• <u>Vie associative et participation citoyenne</u>	<u>7</u>
• <u>La valeur distinctive des centres communautaires de loisir fédérés</u>	<u>7</u>
Les enjeux des centres communautaires de loisir	9
• <u>La pénurie de main-d'œuvre et l'action bénévole</u>	<u>9</u>
• <u>De convention de soutien à entente de service</u>	<u>9</u>
• <u>Le manque de locaux</u>	<u>10</u>
• <u>Accès aux installations de la ville</u>	<u>10</u>
Le rôle des centres communautaires de loisir auprès de la Ville et des arrondissements	11
Le rôle de la ville envers ces organismes de loisir	11
Les possibilités d'actions	12
• <u>Une politique du loisir montréalais</u>	<u>12</u>
• <u>Un bureau du loisir à la ville centre</u>	<u>12</u>
• <u>Une table en développement du loisir montréalais</u>	<u>13</u>
Recommandations globales	14
ANNEXE - Liste des membres de la Fédération par arrondissement	15

Préambule

La Fédération québécoise des centres communautaires de loisir (FQCCL) remercie la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports de nous avoir invité à participer à une consultation publique visant à établir le premier diagnostic au sujet de l'état du loisir public à Montréal en plus de vingt ans.

En tant qu'organismes d'action communautaire autonome, la FQCCL et ses membres se situent aux premières loges lorsqu'il s'agit de constater les besoins de la population. En ce sens, nous jugeons être en mesure de fournir des informations pertinentes afin d'informer et d'orienter les instances municipales sur les besoins de la communauté.

Dans les pages qui suivent, nous vous présenterons la Fédération, ses membres et les constats établis en lien avec le loisir public montréalais.

La Fédération québécoise des centres communautaires de loisir

La Fédération québécoise des centres communautaires de loisir regroupe les centres communautaires de loisir qui ont comme mission de favoriser le développement holistique de la personne, de soutenir la famille et d'encourager l'implication des citoyens dans leur communauté locale, et ce, au moyen du loisir communautaire, de l'action communautaire et de l'éducation populaire.

Nous poursuivons les objectifs suivants :

1. Favoriser et soutenir le développement des centres communautaires de loisir;
2. Offrir des services polyvalents et adaptés aux besoins de ses membres en matière de formation, d'information, d'animation, de soutien informatique, d'administration et de recherche;
3. Promouvoir et défendre les intérêts des centres communautaires de loisir en effectuant les représentations nécessaires auprès des pouvoirs publics ou en utilisant tout autre moyen approprié;
4. Agir en interaction avec les organismes et les associations qui poursuivent les mêmes buts et qui partagent les mêmes orientations que la Fédération et ses membres.

En ce sens, nous mettons sur pied différents projets collectifs favorisant le développement des pratiques et la bonification des programmations des centres, par exemple le programme de psychomotricité *Le jardin de Pirouette et Cabriole*. En plus de travailler de concert avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en ce qui concerne le soutien et le financement des centres communautaires de loisir via le programme d'aide financière aux centres communautaires de loisir (PAFCCL), nous sommes l'interlocuteur privilégié de la ville de Québec pour le programme de soutien financier aux centres communautaires de loisir fédérés.

En 2019, notre Fédération compte 76 centres communautaires de loisir membres dans 11 régions du Québec. De ceux-ci, 39 se situent dans la grande région de Montréal.

[La liste de nos membres est disponible en annexe.](#)

Qu'est-ce qu'un centre communautaire de loisir fédéré?

Un centre communautaire de loisir est un organisme d'action communautaire autonome constitué à l'initiative des gens d'une communauté ou d'un quartier. Sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations sont déterminées par des personnes issues de cette communauté et réunies au sein d'instances qui fonctionnent et qui délibèrent selon des règles démocratiques. Le loisir communautaire, l'éducation populaire et l'action communautaire constituent ses moyens d'action privilégiés.

Le centre communautaire est porteur d'un projet de société qui vise l'épanouissement des personnes, le bien-être des familles et le développement des collectivités, et ce, tant au plan social qu'au plan économique ou culturel. À cette fin, le centre élabore et organise des activités, des projets et des programmes qui accroissent le pouvoir d'agir de ses membres et de la collectivité.

De plus, le centre encourage et soutient les initiatives du milieu, en plus d'administrer tout mandat, tout programme ou toute activité qui correspond à ses objectifs, à sa mission et à ses principes. Il peut aussi s'associer à d'autres organismes pour élaborer ou réaliser divers projets, programmes ou activités. Le centre communautaire se distingue par son approche holistique. Son action touche toutes les dimensions de la vie. Il est ouvert à toutes les générations, reçoit des personnes provenant de tous les milieux et propose des activités et des services touchant tous les domaines.

Fortement enraciné dans sa communauté locale, le centre est avant tout un milieu de vie. Véritable lieu d'accueil, de solidarité et d'implication, il contribue à créer un sentiment d'appartenance entre les membres de la collectivité. Il permet aux gens de se rencontrer, d'échanger, de s'entraider, de mettre en commun leur savoir-faire, de partager leurs expériences et d'acquérir ensemble de nouvelles compétences, le tout dans un cadre convivial et non contraignant. Les personnes qui participent aux activités du centre, ou qui y œuvrent à titre de bénévole, le font de façon volontaire.

Les moyens d'action des centres communautaires de loisir

Le loisir communautaire, l'éducation populaire et l'action communautaire constituent les moyens auxquels le centre communautaire a recours pour atteindre ses objectifs.

Le loisir communautaire signifie que le loisir se pratique et se vit selon une approche communautaire, en mettant les gens en réseau. Cette approche du « FAIRE AVEC » favorise la reconnaissance des forces de chacun, renforce le potentiel des gens, permet de créer un milieu

de vie et d'accroître le sentiment d'appartenance au centre communautaire de loisir et à la collectivité. Le loisir communautaire n'a pas de visée économique.

Le **loisir** est qualifié de **communautaire** en raison de l'objectif de contribution au développement social qui traverse l'action des centres dans leur milieu. Les centres communautaires de loisir reconnaissent la valeur du loisir en soi sous ses différentes formes. Le loisir est l'occasion pour les personnes de pratiquer des activités ludiques, sportives, culturelles, scientifiques et de plein air de leur choix, de rencontrer et de découvrir d'autres personnes dans un climat de convivialité. Les centres animent cependant le loisir de façon à ce que les activités répondent non seulement aux besoins des personnes et des familles, mais habilite aussi les participants à contribuer au développement social de leur quartier ou de leur collectivité locale. En suscitant l'implication active des gens, qu'ils soient participants ou bénévoles, les centres communautaires de loisir les invitent à se découvrir des qualités et des compétences, à expérimenter la solidarité et à s'organiser en vue de promouvoir le développement social de leur milieu.

L'**éducation populaire** autonome désigne l'ensemble des activités éducatives, des démarches d'apprentissage et des réflexions critiques qui permettent aux citoyens et aux citoyennes de mener des actions collectives et de prendre conscience de leurs conditions de vie et de travail. Ces personnes peuvent ainsi exercer un plus grand contrôle sur leur vie quotidienne, être en mesure de mieux se réaliser personnellement et participer à la transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu.

L'**action communautaire** désigne un ensemble de pratiques visant à inscrire les personnes qui vivent des problèmes communs ou qui ont des besoins similaires dans un processus de participation sociale. Par leur action collective, ces personnes en viennent à mieux maîtriser les situations auxquelles elles sont confrontées et s'organisent en vue de modifier leurs conditions de vie et de revitaliser leur milieu.

L'accessibilité des centres communautaires de loisir

Sous réserve des contraintes qui peuvent être inhérentes à certains projets, à certains programmes ou à certaines activités, les centres offrent leurs services à tous, quels que soient leur origine ethnique, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur état civil, leur âge, leur religion, leurs convictions politiques ou leur condition sociale.

Les centres s'assurent de l'accessibilité spatiale, temporelle, culturelle et économique de ses locaux, de ses services, de ses activités et de ses programmes. Mais c'est avant tout dans « *leur*

façon de vivre la proximité de la population que s'explique le mieux l'accessibilité au loisir dans les centres communautaires de loisir.¹ ».

En effet, les centres, de par leur proximité et l'ouverture de leur milieu de vie, sont des lieux où chaque personne, chaque famille peut non seulement pratiquer un loisir de façon locale, mais aussi influencer l'offre de loisir de cette organisation. Les milieux de vie que sont les centres favorisent la convivialité permettant la participation citoyenne au sein de l'organisation, du quartier. En ce sens, les stratégies d'animation des centres dynamisent la vie de quartier.

Aussi, tous les centres pratiquent des politiques de tarification permettant au plus grand nombre d'accéder à leur programmation de loisir et offrent même certaines activités gratuitement.

Vie associative et participation citoyenne

Les centres communautaires de loisir favorisent et soutiennent l'action bénévole et s'assure que les tâches confiées aux personnes bénévoles correspondent à leurs compétences, à leurs attentes, à leurs besoins et à leur disponibilité. De plus, ils encouragent la participation active des employés, notamment en ce qui concerne l'élaboration et l'évaluation des orientations, des projets et des programmes. Les centres informent la collectivité de leurs services, activités et programmes, lui rendent compte de leurs réalisations et la consulte régulièrement à propos de ses projets tout en étant à l'écoute des besoins du milieu. Les centres veillent aussi à ce que toutes les personnes qui participent à leurs activités ou qui utilisent leurs services puissent contribuer à la vie associative et au fonctionnement d'instances décisionnelles.

Tout en pratiquant une politique de saine gestion, les centres favorisent à prix équivalents et à services comparables, l'achat de biens et de services auprès d'entreprises et de personnes basées à l'intérieur des limites de leur territoire. À compétences équivalentes, ils embauchent des personnes démontrant une appartenance au milieu et tentent de créer des emplois durables et de qualité.

Vous pouvez donc constater qu'un centre communautaire de loisir est bien plus qu'une simple programmation d'activité de loisir, c'est un lieu d'accueil et d'intégration au cœur d'un quartier.

La valeur distinctive des centres communautaires de loisir fédérés

« Parmi les organisations de loisir, les centres communautaires de loisir se distinguent en abordant le loisir dans une perspective sociorécréative qui cible le développement des personnes, des familles et des communautés locales. L'utilisation du loisir y est empreinte d'une sensibilité au

¹ Centre d'étude et de recherche en intervention sociale (CÉRIS), *L'accessibilité au loisir mesuré par la lorgnette des centres communautaires de loisir*, 2016. Université du Québec en Outaouais, p.25

pouvoir du loisir comme agent de socialisation, agent de renforcement du lien familial et promoteur de la vie communautaire de quartier... L'usage social du loisir y est en évolution constante selon les contextes des milieux où ils sont enracinés (Fréchette 2000). On y prend en compte des problématiques sociales globales comme la crise de l'emploi, la mutation des modèles familiaux, le décrochage scolaire et social masculin, les nouvelles formes de précarité et de pauvreté.

Préoccupée de rejoindre les gens de tous les milieux et de toutes les conditions, l'action des milieux de loisir agit par l'intermédiaire du loisir sur les facteurs de risque et de vulnérabilité dans un contexte non menaçant et non marginalisant pour les populations fragilisées. En étant non marginalisant, le loisir exerce un pouvoir d'attraction que bien d'autres organisations de service ou de développement ne réussissent pas à développer. C'est là une des forces du loisir. Elle lui confère la capacité de rejoindre des personnes et des groupes que les services publics et certains groupes communautaires ont encore de la difficulté à atteindre. Plus tôt les gens sont rejoints, plus l'action revêt un caractère préventif. Le loisir s'avère donc une excellente porte d'entrée pour introduire dans les communautés locales des activités de nature préventive et de promotion de la qualité de vie(...).

Les centres communautaires de loisir (CCL) se préoccupent du développement de leur milieu d'ancrage. Leur présence dans un quartier, une ville ou une région devient tremplin pour le développement de la communauté. L'action en CCL devient pour plusieurs une occasion de s'engager dans une intervention planifiée de changement social. Avec les gens du milieu, les CCL en viennent à développer des services de proximité qui rentabilisent les énergies disponibles et les savoir-faire des uns et des autres.² ».

² Fréchette, Lucie. (2002). Loisir communautaire et développement social. Dans *Quel avenir pour les régions?* (p. 277-288). Gatineau : Chaire de Recherche du Canada en Développement des Collectivités (CRDC), Université du Québec en Outaouais.

Les enjeux des centres communautaires de loisir

La pénurie de main-d'œuvre et l'action bénévole

À l'instar de la réalité du marché du travail actuel, les centres n'échappent pas à la pénurie de main-d'œuvre et de bénévoles. En ce sens, le vieillissement de la population a certes un impact sur cet enjeu, mais le manque de fonds destinés au soutien de la structure de l'action bénévole et aux conditions de travail avantageuses permettant d'attirer et retenir les talents rend celui-ci particulièrement criant pour les centres communautaires de loisir. En effet, malgré le fait que le salaire minimum et l'indice des prix à la consommation ne cessent d'augmenter, les ententes de financement de certains centres n'ont pas été indexées depuis 2012.

En sept ans, le salaire minimum est passé de 9,90\$ à 12,50\$ et l'indice des prix à la consommation a augmenté de 11,29%. La non-indexation a un impact direct sur l'offre, l'accessibilité et la qualité des services. Afin de contrer le manque à gagner, les horaires et activités doivent être réduits et des hausses de coûts doivent être effectuées, pendant que la stagnation des salaires réduit l'attrait de nouveaux employés de qualité ainsi que la rétention des employés actuels.

De convention de soutien à convention de service

Dans cette optique, le fait que les centres communautaires de loisir passent d'une convention de soutien à des conventions de service rend la gestion de nos organisations plus fastidieuses de par la lourdeur des appels de projets. Ce modèle crée aussi une insécurité pour l'organisation qui peut, au profit d'une entreprise privée, perdre la gestion des bâtiments qu'il occupe. Il devient dès lors difficile pour l'organisation de jouer son rôle d'accueil et de création d'un milieu de vie pour la population.

Le contexte dans lequel évoluent les relations entre la ville et les organismes a connu plusieurs virages dans les dernières années. Auparavant, les centres signaient des protocoles d'ententes en partenariat tous les trois ans. Depuis 2017, les protocoles sont reconduits annuellement et sont devenus des conventions de services. Nous sommes donc passé de « partenaire » à « sous-traitant ». La non-reconnaissance de la capacité des centres à être autonome les empêche d'avoir une vision à moyen ou à long terme de leur développement. L'évaluation du rendement des centres se basant désormais sur l'aspect quantitatif au détriment du qualitatif, celle-ci ne permet pas de dresser un portrait représentatif de la réalité vécue sur le terrain. En effet, si les centres respectaient uniquement les barèmes contenus dans les conventions de services, une partie de leur mission ne pourrait être accomplie. À ce sujet, nous estimons qu'avoir une pleine consultation et concertation entre les agents de développement de la Ville et les organismes permettrait aux citoyens de bénéficier de la vision et de l'expertise de chaque partie.

Le modèle d'entente de service pose aussi un problème lorsqu'il s'agit de créer des liens avec la municipalité dans le but de contribuer au développement des services à la population. En effet, l'organisation devient un sous-traitant, pourvoyeur de services, plutôt qu'un partenaire de la Ville dans le développement du loisir. Les relations sont trop souvent reléguées à la simple reddition de compte, plus proche d'une inspection des services en termes quantitatifs que d'un rapport sur la qualité des services et les changements sociaux qu'ils provoquent.

Le loisir communautaire, tel que pratiqué par les membres de la FQCCL, est avant tout un moyen de développement social et il ne doit pas être considéré au même titre que du déneigement ou de la réfection de routes.

Il nous appert qu'il est de la responsabilité d'une municipalité de soutenir ses organismes communautaires afin qu'ils puissent correctement servir la population. Il est important de se rappeler que le loisir est une responsabilité entière des municipalités et que celle-ci est déléguée aux organismes, et cela, à faible coût. Malheureusement, nous constatons que le modèle des ententes de services ne permet pas d'atteindre cet objectif.

Le manque de locaux

Une des situations criantes à laquelle font face les centres communautaires est le manque d'espace et de locaux adaptés, affectant ainsi leur offre de loisir ou la possibilité d'une relocalisation nécessaire. En effet, la CSDM reprenant graduellement ses espaces, il devient difficile de relocaliser un centre communautaire dans son quartier. Lorsque disponibles, les espaces proposés sont souvent inadaptés à la réalité des centres et aux besoins des résidents.

Accès aux installations de la ville

Aussi afin de déployer leur programmation, les centres communautaires font face à un problème d'accès aux installations. Il serait essentiel de permettre une plus grande facilité d'accès aux installations des différents arrondissements (terrain de soccer, de baseball et patinoire) à un prix uniformisé.

Le rôle des centres communautaires de loisir auprès de la Ville et des arrondissements

Les centres communautaires de loisir favorisent la concertation entre les personnes, les entreprises et les organismes qui vivent ou interviennent sur un même territoire, participent aux regroupements et aux tables de discussions qui ont des orientations et des objectifs similaires aux leurs et tissent des liens de solidarité durables avec l'ensemble du milieu. Ils s'assurent aussi de protéger à la fois le droit de la majorité à décider et celui de la minorité à se faire entendre. Ils favorisent la participation active des citoyens à la vie démocratique ainsi qu'au développement social et communautaire de son quartier.

Les centres communautaires de loisir souhaitent jouer un rôle actif auprès de la Ville afin d'aider cette dernière à établir ses politiques en sport et loisir. Les CCL étant issus de la communauté pour servir la population, ils sont donc bien placés pour orienter et informer les instances municipales sur les besoins de leur communauté. Chaque milieu est différent et, même au sein d'un même quartier, des particularités apparaissent d'une rue à l'autre. Il est donc important que les organismes travaillent de concert afin de jouer ce rôle de proximité avec les citoyens.

Les centres communautaires connaissent bien les besoins de la population qu'ils desservent. Ils travaillent à offrir plus de flexibilité dans leur programmation et à se renouveler afin d'offrir des activités de loisir novatrices. À ce titre, la Fédération joue un rôle dans le développement des centres en soutenant divers projets en lien avec les réalités des milieux, notamment la participation sociale des aînés, les échanges intergénérationnels, l'intimidation, la formation des animateurs en camps de jour et la reconnaissance du bénévolat.

Le rôle de la ville envers ces organismes de loisir

Dans le contexte actuel, la Ville se doit d'être un complice qui soutient le développement des centres communautaires de plusieurs façons, soit en offrant des services et des outils pour améliorer les aspects plus difficiles mentionnés précédemment et en consultant, comme dans le cas présent, les organisations afin qu'elles contribuent à l'élaboration des programmes pour mieux servir la population. À ce titre, les centres communautaires de loisir sont bien placés et outillés pour répondre aux objectifs de loisir dont se dote la Ville.

Les possibilités d'actions

Une politique du loisir montréalais

Il nous apparaît essentiel que la Ville de Montréal se dote d'une politique du loisir actuelle et renouvelée, qui met au centre de ses préoccupations un loisir de proximité sous la responsabilité des arrondissements, mais en privilégiant des processus administratifs et des politiques de reconnaissances des organisations uniformisées. En effet, nous reconnaissons l'importance du travail des arrondissements en ce qui concerne la connaissance de leurs milieux et l'adaptation du loisir aux besoins locaux, mais déplorons la lourdeur et la disparité des processus lorsqu'il s'agit d'offrir du loisir qui dépasse le territoire des arrondissements. De plus, cette situation provoque des inégalités dans le traitement des organisations et des citoyens de Montréal d'un arrondissement à l'autre.

En reconnaissant l'apport positif du loisir à la santé, à la qualité de vie, à la vitalité des quartiers par la prévention des problèmes sociaux et de l'isolement social, cette politique permettra de mettre des assises communes essentielles à la mise en œuvre et au développement de l'offre de service en loisir.

Bien que la décentralisation du loisir public soit au cœur des orientations politiques de Montréal, il nous apparaît primordial que la Ville adopte une telle politique et de tels plans d'action afin de soutenir les arrondissements dans cette responsabilité. La mise en commun de ressources et la standardisation de certaines pratiques et procédures permettraient à toutes les parties prenantes d'en sortir gagnantes.

Un bureau du loisir à la Ville de Montréal

Pour que cette politique ne tombe pas dans l'oubli, il pourrait être pertinent d'envisager la création d'un bureau du loisir à même la Ville de Montréal. Un tel bureau pourrait avoir comme mandat de s'assurer que la politique du loisir et les actions qui en découlent soient bien développées. Aussi, afin d'alléger et uniformiser le processus, le bureau du loisir pourrait être responsable de la gestion du processus de reconnaissance et de la reddition de comptes.

Toujours dans un souci d'uniformisation, ce bureau serait en lien avec le vérificateur afin d'outiller les arrondissements dans leur gestion des ententes de services avec les organisations communautaires.

Une table en développement du loisir montréalais

Une table en développement du loisir montréalais s'avère aussi être une avenue intéressante. Un comité restreint, formé à la fois de personnel de la Ville, des arrondissements et des organismes, pourrait se pencher sur les différentes orientations et dresser un bilan annuel des actions. Cette table pourrait influencer les orientations politiques afin d'agir dans une perspective de développement du loisir communautaire. Ce comité ferait également la promotion des initiatives locales structurantes au niveau de l'ensemble de la Ville. Par ailleurs, cette table assurerait une vigie dans l'application de la future politique du loisir de la Ville et dans l'uniformisation des procédures à travers les arrondissements. L'objectif final de cette table serait d'assurer l'équité des services offerts à la population, tout en favorisant la participation citoyenne dans la prise en charge du développement de leur milieu.

Recommandations globales

Dans le cadre de la présente consultation municipale, la **Fédération québécoise des centres communautaires de loisir** présente les recommandations suivantes :

- Amélioration de la fluidité et de la consultation des organismes par la Ville;
- Adoption d'une politique du loisir par la Ville de Montréal;
- Un bureau du loisir avec un mandat clair en lien avec l'allègement et l'uniformisation des structures administratives en loisir;
- Mise en place d'une table en loisir agissant dans une perspective de développement du loisir montréalais.

Liste des membres de la Fédération par arrondissement

Centre	Arrondissement
Centre communautaire de loisirs de la Côte-des-Neiges	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Association récréative Milton-Parc	Le Plateau Mont-Royal
Ateliers d'éducation populaire du Plateau	Le Plateau Mont-Royal
Centre communautaire Radisson	Le Plateau Mont-Royal
Centre de services communautaires du Monastère	Le Plateau Mont-Royal
Centre du Plateau	Le Plateau Mont-Royal
Centre Père Sablon	Le Plateau Mont-Royal
Projet Changement - Centre communautaire pour aînés	Le Plateau Mont-Royal
Relance des loisirs tout neuf Inc.	Le Plateau Mont-Royal
Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	Le Sud-Ouest
Centre sportif de la Petite-Bourgogne	Le Sud-Ouest
Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne	Le Sud-Ouest
Association Centre Pierre-Charbonneau	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
CCSE Maisonneuve	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Centre communautaire Hochelaga	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Centre récréatif et communautaire Saint-Donat	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Pavillon d'Éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Prolongement à la famille de Montréal	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Service des loisirs Saint-Fabien	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Société Ressources Loisirs de Point-aux-Trembles (Roussin)	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Équipe R.D.P.	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Loisirs communautaires Le Relais du Bout	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Centre communautaire Petite-Côte	Rosemont - La Petite-Patrie
Centre Père-Marquette	Rosemont - La Petite-Patrie
Service des loisirs Angus-Bourbonnière	Rosemont - La Petite-Patrie
Centre communautaire Dawson	Verdun
Association Les Chemins du Soleil	Ville-Marie
Association sportive et communautaire du Centre-Sud	Ville-Marie
Centre communautaire de loisirs Ste-Catherine d'Alexandrie	Ville-Marie
Centre Jean-Claude Malépart	Ville-Marie
Centre récréatif Poupart	Ville-Marie
Comité social Centre-Sud	Ville-Marie
Ruelle de l'avenir	Ville-Marie
YMCA du Québec	Ville-Marie
Centre de Loisirs communautaire Lajeunesse	Villeray - Saint-Michel - Parc Extension
Centre éducatif communautaire René-Goupil	Villeray - Saint-Michel - Parc Extension
Loisirs communautaires Saint-Michel	Villeray - Saint-Michel - Parc Extension
Loisirs du Parc	Villeray - Saint-Michel - Parc Extension
Patro Le Prevost	Villeray - Saint-Michel - Parc Extension